



Municipalité
1513 Hermenches

Hermenches, le 07 juin 2021

Préavis no 02 / 2021 – Rapport de gestion 2020 de la commune d’Hermenches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 93c de la loi sur les communes (LC) et à l'article 85 du Règlement pour le Conseil Général d'Hermenches, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport de gestion de la commune au 31 décembre 2020.

Les objets sont présentés dans l'ordre qui figure au plan comptable.

1 **AUTORITES ET ADMINISTRATION**

101 **Conseil Général**

Lors des séances du Conseil Général de 2020, la Municipalité a présenté 11 préavis qui traitaient des objets suivants :

1. Séance du 08 décembre 2020

[Préavis no 10](#)
[Préavis no 11](#)

[Extrait PV](#)
[Extrait PV](#)

Budget 2021
Annulation du préavis no 09-2020

2. Séance du 02 septembre 2020

[Préavis no 06](#)
[Préavis no 07](#)

[Extrait PV](#)
[Extrait PV](#)

Arrêté d'imposition 2021
Demande de crédit pour la stabilisation et revitalisation des berges du Ruisseau Pissevache

[Préavis no 08](#)

[Extrait PV](#)

Réfection des chemins des améliorations foncières communaux – solde des travaux AF

[Préavis no 09](#)

[Extrait PV](#)

Crédit d'investissement pour le remplacement de la cuisine du refuge communal

3. Séance du 18 juin 2020

[Préavis no 01](#)

[Extrait PV](#)

Crédit d'investissement pour travaux d'entretien à l'appartement du haut de la villa communale

[Préavis no 02](#)

[Extrait PV](#)

Demande de crédit pour la 2^{ème} étape d'étude sur la réfection de la rue du village et le remplacement des infrastructures souterraines

[Préavis no 03](#)

[Extrait PV](#)

Comptes communaux 2019

[Préavis no 04](#)

[Extrait PV](#)

Rapport de gestion 2019 de la Commune d'Hermenches

[Préavis no 05](#)

[Extrait PV](#)

Demande d'adhésion à l'association intercommunale pour l'épuration des Eaux de la Moyenne Broye et adoption des statuts

Au vu de ce qui précède, 10 préavis ont été acceptés par le Conseil lors des différentes séances. Un préavis a fait l'objet d'une motion afin de demander une étude complémentaire.

102 Municipalité :

La Municipalité a siégé 20 fois durant l'année.

Au vu du décret du Conseil fédéral de début mars, la Municipalité ne pouvait se rencontrer au printemps. Nous avons dû nous réinventer afin de gérer au mieux les affaires communales.

Comme chaque année, le suivi des dossiers en cours a nécessité de nombreuses séances supplémentaires en plus des séances bimensuelles.

Les délégués Municipaux membre d'un CODIR, ont aussi dû siéger régulièrement durant l'année.

11 Administration générale — Personnel communal

Notre Commune n'a pas d'employé communal et mandate certaines personnes. A savoir :

Noms	Fonction	Taux d'occupation
Merminod Sabine	Concierge battoir	Forfait + Heures
Pereira Rosa	Concierge collègue et congélateur	Heures
Gavillet Jean-Marc	Concierge refuge	Forfait + Heures
Jayet Roger	Entretien cimetièrre et step	Heures
Joye André	Travaux voirie et forêt	Forfait + Heures
Rod André	Divers entretiens	Heures
Crausaz Cédric	Bourse communale et site internet	20 %
Déglon Laetitia	Secrétaire communale et Contrôle des habitants	30 %

Le solde des travaux « communaux » est réparti entre les Municipaux.

Il n'y a aucun changement au sein du bureau du Conseil Général cette année.

Le bureau communal a dû être fermé pour cause de pandémie en mars. La secrétaire a pu, tant bien que mal, fournir les prestations demandées par la population par lien informatique ou sur prise de rendez-vous.

Contrôle des habitants

En 2020, notre administration a enregistré :

- 38 arrivées dont 0 naissance
- 30 départs dont 1 décès

A ces chiffres s'ajoutent bon nombre de mutations telles que :

- Changements d'adresses dans la Commune
- Mariages
- Séparations ou divorces, changements de noms, etc.

Au 31 décembre 2020, la population d'Hermenches se répartissait comme suit :

Suisses	Hommes	137	Dont	31	De 0 - 15 ans
	Femmes	138	Dont	21	De 0 - 15 ans
Etrangers	Hommes	27	Dont	2	De 0 - 15 ans
	Femmes	19	Dont	6	De 0 - 15 ans
Total		381	Dont	60	De 0 - 15 ans

15 Affaires culturelles et de loisirs

Cette année, le COVID-19 a bouleversé toutes les activités officielles et non-officielles. Par chance, quelques activités ont tout de même pu se dérouler.

- La visite annuelle du Préfet concernant la gestion communale a été organisée le 20 janvier.
- Nous avons reçu les paroissiens pour le petit déjeuner le 9 février.
- Au vu de la situation pandémique, l'organisation de la fête du 01^{er} août a été maintenue et assurée par la Municipalité. Nous n'avons pas servi de repas au Battoir mais une buvette a été tenue par le Groupe animation, au réservoir. L'occasion pour les villageois, surtout pour les enfants, de partager un des seuls moments récréatifs de l'année.
- La Municipalité a été accueillie, en musique, par Monsieur Marcel Danalet et son accordéon le 8 octobre à l'occasion de ses 90 ans.
- La « sortie du personnel » a été annulée. Nous l'avons remplacée par l'envoi de bons valables dans les restaurants des villages voisins.
- La distribution des sapins de Noël a eu lieu le 12 décembre sans la traditionnelle fondue.

19 Informatique

- Mise en place et équipement afin de pouvoir travailler en vidéo-conférence.
- Mise en place d'une base collaborative Microsoft 365 fournie par Swisscom.
- Fourniture de matériel de télétravail pour notre secrétaire, Laetitia Déglon.

2 FINANCES

- L'exercice comptable 2020 se termine par un excédent de charges de Frs. 56'683.36 dont Frs.138'280.-- de diminution de la valeur du capital plantes forestières, ceci afin d'être en conformité avec la Loi sur la comptabilité des Communes. En effet, cette dernière précise que la valeur des forêts au bilan ne doit pas être plus élevée que l'estimation fiscale.
- Le résultat réel serait donc un excédent de produits de Frs 81'597.--. La marge d'autofinancement est positive à Frs. 170'571.50. Quant à la valeur du point d'impôt elle augmente à Frs. 10'639.--, ce qui renforce notre position sur la qualité des contribuables. Le produit du compte 21 – impôts, augmente de Frs. 9'468.-- par rapport à l'exercice 2019 tout impôt confondu.
- Un point d'impôt fort nous permet de réaliser et de financer les dépenses courantes annuelles ainsi que les investissements 2020 sans recourir à l'emprunt qui se situe actuellement à Frs. 1'825'000.-- avec un taux d'intérêt d'emprunt moyen de 0.62 %.

- Cette bonne stabilité financière nous pèjore quelque peu par rapport à la péréquation et au retour sur les dépenses thématiques qui sont basées sur la capacité financière des contribuables et la valeur du point d'impôt.
- Si les produits des impôts perdurent malgré la crise sanitaire que nous traversons, ils nous permettront de voir avec plus de confiance l'avenir de la Commune et les gros investissements prévus afin de garder une qualité de vie la plus agréable possible pour les habitants de la Commune.

21 Impôts

- Le taux d'imposition 2020 est descendu à 73.5 % suite à la prise en charge par le Canton des frais lié à l'AVASAD. Aucune modification des autres taux est à signaler, ceux-ci peuvent être consultés sur le site officiel de la Commune.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

32 Forêts

- Le réchauffement climatique avec ses périodes de sécheresse et ses hivers doux continue à fragiliser la végétation de nos forêts. Nous découvrons régulièrement des foyers scolytés principalement dans la zone du « Chalet Coucou, au bois de Ban ».
- 695 m³ de bois ont été exploités en 2020 dont 155 m³ d'épicéas attaqués par le scolyte typographe, le solde étant des éclaircies dans les peuplements d'épicéas. Ces bois de petit calibre sont peu valorisés au vu du marché du bois toujours aussi saturé.
- La participation de la Commune aux charges d'exploitation du Groupement forestier pour l'année 2020 a été de Frs.180.50/ha.
- Le pont traversant le ruisseau du Neyrevaux situé au lieu-dit « le Vany » et reliant la Commune d'Hermenches avec celle de Jorat-Menthue a été reconstruit et remplacé par une équipe de Tigiste, ceci pour la plus grande satisfaction de la Municipalité et pour le plaisir des promeneurs et champignonneurs.
- La Commune ne fait désormais plus partie de l'Association « Jorat une terre à vivre au quotidien », ceci depuis le 31 décembre.

35 Bâtiments

352 Pressoir

- Comme l'année dernière, les saisons se suivent mais ne se ressemblent pas concernant la récolte des fruits. En 2020, le pressoir aura pressé 8'105 litres de jus pour 21 clients différents.
- Le contrôle OIBT (installations électriques) obligatoire, a montré de graves lacunes dans ladite construction. Celles-ci devront être résolues en 2021.

353 Battoir

- Le Battoir a été loué 2 fois en 2020. Le COVID-19 étant passé par-là, ce bâtiment n'a pas été reloué depuis mars. Toutefois, il a permis de nombreuses réunions politiques (Conseils généraux, Assemblées d'associations intercommunales) de se dérouler, ceci dans le respect des directives sanitaires.
- Comme le pressoir, le Battoir a eu droit au contrôle périodique des installations électriques OIBT. Quelques défauts sont à remédier et l'éclairage de sécurité est à revoir/entretenir.

354 Refuge / Stand de tir

- Les directives d'assainissement des sols et l'ordonnance sur les sites pollués, nous ont poussés à installer des récupérateurs de balles afin que dès le 01^{er} janvier 2021, la pollution du sol des cibles cesse. D'un commun accord, les Communes signataires de la convention d'utilisation du stand (Rossenges, Syens, Vucherens et Hermenches), ont décidé d'investir dans ces installations.
- Le refuge n'a été loué que 23 fois en 2020, de nouveau, le COVID-19 nous interdisant les manifestations et autres réunions.

355 Collège

- Rien à signaler.

356 Congélateur

- Comme en 2019 et malgré de nombreux changements, 91 cases sont louées sur un total de 112 au 31 décembre 2020.

4 TRAVAUX

41 Service technique

- 4 permis de construire ont été délivrés.
- 12 autorisations municipales ont également été délivrées. Il s'agit de petits objets de minime importance, ne nécessitant pas de mise à l'enquête formelle.

43 Routes

Travaux d'entretien

- Divers travaux d'entretien courant ont fait l'objet de quelques heures de maintenance.
- Les divers courriers auprès de la DGMR envoyés durant l'exercice 2019 ont porté leurs fruits. Une étude concrète a été mise sur pied en 2020 pour la remise en état complet du tronçon Hermenches - Villars-Mendraz, ceci dans un premier jet. Ils sont menés sous la conduite de M. Domon, Voyer. Quant au reste du tronçon en direction de Rossenges, celui-ci en relation avec la configuration des lieux, plus précisément vers les murs, sera mis à l'étude par les services compétents de l'Etat de Vaud pour des raisons d'investissements majeurs.

44 Cimetière

- Il y a eu 1 inhumation.

452 Déchèterie

- La crise sanitaire actuelle a engendré durant l'année 2020 des coûts supplémentaires sur le site de Villars-Mendraz, liés à la surveillance et au contrôle du trafic ainsi qu'au respect des mesures sanitaires exigées par la Confédération. Ces tâches ont été assumées par les employés communaux de la Commune de Jorat-Menthue.

- Modification du prix de reprise de certains déchets recyclables. Tout particulièrement pour le papier et le carton qui jusqu'à ce jour étaient vendus (Frs. 22.--/T) et qui actuellement au vu du marché encombré sur le plan mondial nous coûte (Frs. 35.--/T) pour l'élimination, ceci sans compter le transport (Frs. 90.--/T).
- Il en ressort pour l'année 2020 un coût de Frs. 81.--/habitant (+ Frs. 10.--) pour l'utilisation de la déchèterie de Villars-Mendraz.
- Concernant les moloks, l'augmentation du nombre d'habitants ainsi que la fluctuation de l'apport des déchets selon les semaines engendre un problème de gestion du remplissage des moloks par site. Cette situation serait facilement gérable si certains usagers peu scrupuleux, prenaient la peine de se déplacer sur l'autre site, en lieu et place de déposer leur sac devant le molok plein.
- Pour l'année 2020, ce sont 18'300 kg de déchets incinérables qui ont été transportés à l'usine d'incinération Saidef, par le biais de l'entreprise Transvoirie, ceci pour un prix coutant de Frs. 1.16/kg. La taxe encaissée est toujours de Frs. 0.70.--/kg.

461 Nouveau réseau d'égouts et d'épuration

- Nous avons effectué quelques travaux de maintenance cette année. Plusieurs curages ont été nécessaires. De plus, le poste « honoraire » a augmenté du fait de l'évacuation de plus de boue.
- Une taxe d'introduction de Frs. 3'500.--/unité locative est facturée pour toute nouvelle construction ou rénovation.
- Une taxe forfaitaire de Frs. 200.--/adulte et Frs. 100.--/enfant est facturée à mi-mai pour toute l'année, ceci pour l'ensemble des personnes reliées à la station d'épuration.
- Le Conseil Général a accepté d'entrer dans l'association Epuration Moyenne Broye (Préavis no. 05/2020). L'assermentation de cette nouvelle association se déroulera courant 2021.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE

51 Enseignement - AISMLE

- Ce sont 41 élèves en âge de scolarité obligatoire qui ont pris le chemin des classes de Moudon. 29 élèves en primaire et 12 élèves en secondaire. Pour 2020, le coût des frais d'écolage et de transport se situe à Frs. 395.60/habitant.
- Concernant l'accueil parascolaire, pour la Commune d'Hermenches, le coût est de Frs. 65.30/habitant. Les structures d'accueil, UAPE, ont été fermées du 17 mars au 11 mai. Durant cette période, les pensions n'ont pas été facturées aux familles. L'Etat de Vaud a apporté une aide à ces structures à hauteur de 67 % des montants non facturés.
- L'accueil familial de jour et préscolaire s'élève à Frs. 84.79/habitant soit Frs. 1.05 de moins que prévu au budget.

• **POLICE**

61 Corps de police

- Des affaires de peu d'importance ont été traitées avec le poste de Gendarmerie de Moudon.
- Cette année, la Gendarmerie vaudoise est intervenue à 35 reprises sur notre territoire, interventions qui font l'objet d'une statistique détaillée et établie par l'entité précitée.
- 4 contrôles radar ont été effectués à divers endroits du village, à l'intérieur de la zone 50 km/h. Aucun usager n'a été dénoncé pour une vitesse supérieure à 60 km/h. Sur plus de 268 véhicules contrôlés, seuls 2 ont été dénoncés selon la procédure des amendes d'ordres.

65 Défenses contre l'incendie

- Le SDIS Haute – Broye, association dont nous faisons partie, est composé d'un effectif stable de 251 intervenant(e)s dont 67 en Détachement de Premier secours et 16 nouvelles recrues. La Commune remercie les deux derniers sapeurs d'Hermenches :

*Sapeur Hugo Meystre
Sapeur Valentin Danalet*

- Les Cap Sylvain Crausaz, Lt Didier Chappuis et Four Olivier Dutoit fraîchement retraités ont été remerciés pour leurs 33, 31 et 30 ans de services respectifs.
- 1 intervention a eu lieu à Hermenches (inondation d'un sous-sol) sur 97 pour le SDIS. 97 interventions au total, en diminution de 17 % pour l'année écoulée. Les personnes ayant été plus présentes à leur domicile (confinement), il semble que moins d'accidents soient survenus.
- Prix à l'habitant : budget 2020 : Frs. 28.64; comptes 2020 : Frs. 25.30.

66 Protection civile

- La Commune fait partie de l'ORPC Broye-Vully d'un effectif au 31 décembre 2020 de 429 personnes. Cet organisme a été sérieusement sollicité cette année en relation avec de multiples missions liées à la pandémie. Un nombre d'heures considérables a été effectué par le personnel ORPC, ceci non seulement dans notre région, mais également sur l'ensemble du territoire vaudois.
- Le personnel de l'ORPC a été appelé à 2 reprises, pour un soutien lors d'incendies.
- L'effectif est quasi identique à celui de 2018/2019 (- 2 unités). Le recrutement reste un problème majeur pour la pérennité de ce service.
- Financièrement, l'exercice 2020 se clôture avec un solde positif de Frs. 43'769.-- ce qui permettra une rétrocession aux Communes de Frs. 1.12, calcul fait au prorata des habitants. La péréquation Inter-Communale permet de maintenir un coût de Frs. 17.50 /habitant pour 2021.

73 SANTE PUBLIQUE

- Le 13 mars 2020, le Conseil d'Etat annonce la fermeture des écoles, des restaurants et de certains commerces. Il est recommandé aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes vulnérables de rester un maximum chez eux. La Municipalité met en place un soutien pour ces personnes en proposant un système de livraison (courses, pharmacie, etc) quelques bénévoles ainsi que la Jeunesse se mettent spontanément à disposition des villageois.

42 SERVICES INDUSTRIELS

81 Service des eaux

- Notre Commune étant membre de l'association Inter-Communale des Eaux du Haut Jorat, la Municipalité ne s'occupe plus seule de ce qui est des analyses, gestion de l'eau, entretien des sources, captages, réservoirs et travaux réalisés par le fontainier. En revanche, nous sommes toujours propriétaire et responsable de notre réseau communal.
- Cette année, nous n'avons pas eu de problème important sur le réseau de distribution.
- Nous avons procédé à différents curages de nos collecteurs d'eau claire.
- La 2ème phase de l'étude de réfection de la Rue du village, des conduites d'eau claire et potable ainsi que la mise en souterrain des services Romande Energie, solde du réseau swisscom (préavis no 02/2020) a été réalisée et la subvention de la part de la DGTL octroyée.

La Municipalité va finaliser ce projet et établir un échéancier afin de respecter les engagements pris envers le canton et la DGTL.

- Une taxe d'introduction équivalant à 5 o/oo de la valeur ECA est encaissée pour toute nouvelle construction. En cas de transformation, un complément à la taxe de 3.5 o/oo sur la différence de valeur ECA est encaissée.
- Le prix de l'eau est fixé à Frs. 2.-- par m³ consommé. Un relevé individuel des compteurs est demandé au 31 octobre afin de procéder à la facturation. Une concession de Frs. 20.-- et une location de compteur de Frs. 20.-- sont également facturées à mi-novembre.

82 Eclairage public

- Les travaux de maintenance de notre éclairage public sont assurés par la Romande Energie, selon un contrat établi depuis plusieurs années.
- **Nuit des Perseides** : pour la première fois, la Commune d'Hermenches a participé à une extinction totale de l'éclairage public durant la nuit du 12 au 13 août, à la suite d'une proposition de l'association « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». Cette activité a été mise sur pied avec la Romande Energie. 37 habitants de notre village et des environs ont suivi deux conférences liées à la pollution lumineuse, dont les orateurs étaient Monsieur Debrot, député écologiste neuchâtelois et M. Opechlin, Président de la société vaudoise d'astronomie. Quant à la possibilité de contempler les astres, les participants n'ont pas eu cette chance en raison d'un ciel très nuageux.

Conclusion

L'engagement de la Municipalité tout au long de cette année a été particulièrement important. L'étude de notre futur PGA et des règlements s'y rapportant a demandé une réflexion assidue. La complexité du dossier a été la source d'un nombre important d'heures et de séances avec divers spécialistes de l'aménagement du territoire et de notre bureau technique.

Il convient de relever l'assiduité et la disponibilité des membres de la Municipalité, qui, au rythme des séances bimensuelles, ainsi que des séances extraordinaires, des représentations diverses au sein des organisations Inter-Communales, des rendez-vous de chantiers, assurent le bon fonctionnement de notre commune.

La Municipalité remercie les membres du Conseil Général, son président Jean-Luc Danalet, les membres des commissions, ainsi que le bureau du conseil. Les rapports de confiance, une vision constructive et réaliste permettent d'aller de l'avant dans les projets. Merci également à toutes les personnes qui expriment leur intérêt pour les affaires communales en participant régulièrement aux séances du Conseil Général.

La conduite au quotidien de tous les projets et le suivi efficace de nos services communaux sont également à attribuer aux personnes mandatées par la Municipalité qui remercie particulièrement chaque membre pour leurs disponibilités et compétences mises au profit de la collectivité.

Un grand merci aussi à toute la population qui a accepté les désagréments liés à la pandémie.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons d'accepter le présent rapport tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année écoulée.

Au nom de la Municipalité

Sylvain Crausaz
Syndic

Laetitia Déglon
Secrétaire Municipale